

Accueil Collectif de Mineurs d'AUNEUIL

(Périscolaire, TAP, mercredi, vacances)

Application du barème N°1 de la Caisse d'Allocations Familiales avec un plancher fixé à 550€/mois et un plafond fixé à 3 200€/mois, pour les ressources comprises entre 551€ et 3 200€, un pourcentage est appliqué.

	Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
		Inférieures ou égales à 550€	de 551€ à 3200€	Supérieures à 3200€
Barème N°1	1 enfant	1.64€/jour/enfant	0.32% des RM par jour de 8h	10.30€/jour/enfant
	2 enfants	1.54€/jour/enfant	0.30% des RM par jour de 8h	9.60€/jour/enfant
	3 enfants	1.44€/jour/enfant	0.28% des RM par jour de 8h	9.00€/jour/enfant
	4 enfants	1.33€/jour/enfant	0.26% des RM par jour de 8h	8.40€/jour/enfant

Attention : Si les enfants sont en garde partagée, seul le foyer percevant les allocations bénéficiera du tarif dégressif.

Le numéro de matricule CAF ou l'avis d'imposition du foyer (pour les autres régimes) permet le calcul du barème appliqué. En son absence, c'est le tarif maximum qui est appliqué sans possibilité de modification de la facture.

- Les tarifs sont modulés selon les ressources, le lieu de résidence de la famille, le nombre d'enfants à charge.

Surcoût appliqué pour les familles *Tarifs appliqués aux habitants des communes extérieures	1H00	1 journée de 8h	Mercredi (4h00)	1 semaine vacances 5 jours	Communes conventionnées: - Auneuil (Tiersfontaine, Grumesnil, Sinancourt, La Neuville sur Auneuil, Troussures) - Auteuil (St Quentin d'Auteuil) - Berneuil en Bray - Villers St Barthélémy (Bailly, Le Ply) - Goincourt - St Martin Le Nœud
	Communes non conventionnées*	+ 0.75€	+ 6€	+ 3€	

⇒ **Les inscriptions (périscolaire, TAP...) sont obligatoires**, sans le dossier complété et signé, votre enfant ne pourra être accueilli. Vous pouvez télécharger le dossier sur le site : csrcantonauneuil.com ou le retirer directement au Centre Social Rural La Canopée à Auneuil ou auprès de l'équipe d'animation sur votre commune (aux heures d'ouvertures).

- Soir, matin et mercredi:** une feuille de préinscription est à remplir, facturation mensuelle adressée par le Centre Social Rural selon les présences effectives (les accueils du matin et du soir sont facturés à la séance).
- Vacances:** une feuille de préinscription est à remplir à chaque période de vacances, facturation à la période de vacances adressée par le Centre Social Rural selon le forfait semaine ou demi semaine (les accueils du matin et du soir sont facturés à la séance).

A noter : les accueils avant et après la journée d'animation, c'est-à-dire pendant les vacances, ne bénéficient pas du soutien de nos partenaires, son coût est forfaitaire (à la séance) et représente 0.32% des revenus du foyer/8*le temps de la séance.

- TAP : inscription trimestrielle.** Une fois l'enfant inscrit, les parents s'engagent pour le trimestre : d'octobre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin (début juillet). Le mois de septembre reste si besoin une période transitoire pour les familles, afin de leur permettre d'organiser au mieux leurs besoins sur le temps TAP. Les parents ont le choix de ses jours de présence (ex : tous les Lundis et Jeudis, tous les jours, une semaine sur deux). Il doit y avoir une régularité dans ses présences ; il ne peut pas choisir de venir une fois par semaine et changer de jour toutes les semaines.

A chaque changement de trimestre, l'inscription pour la prochaine période devra être faite 15 jours avant (deux semaines).

Tout trimestre entamé est dû et sera facturé. Sauf pour les raisons suivantes et sous réserve de justificatifs:

- Déménagement (changement de commune)
- Perte d'un emploi (pour l'un des parents)
- Déscolarisation de l'enfant.

Facturation mensuelle adressée par le Centre Social selon les préinscriptions (avec un engagement de fréquentation jusque la fin du trimestre).

⇒ Pour tous renseignements complémentaires (inscription, tarifs ...) se renseigner auprès du Centre Social Rural La Canopée au :